



## Qu'apportent les Aînés Ruraux ?

Adhérer aux Aînés Ruraux, c'est maintenir sa vie sociale en privilégiant les rencontres et les échanges.

Participer à la vie d'une association des Aînés Ruraux permet de trouver ses marques et de s'épanouir dans la vie collective en fonction de sa personnalité et de ses centres d'intérêt. Présents sur tout le territoire, les Aînés Ruraux oeuvrent également pour donner une place aux retraités et personnes âgées dans la société.

Contact départemental



**Les Aînés Ruraux – Fédération nationale**  
Association reconnue d'utilité publique  
10, rue Chauchat – 75009 Paris  
Tél. : 01 44 56 84 67 – fax : 01 44 56 84 84  
courriel : [federation-nationale@ainesruraux.org](mailto:federation-nationale@ainesruraux.org)  
**site internet : [www.ainesruraux.org](http://www.ainesruraux.org)**  
Agrément de tourisme AG 075 07 0004

copyright - Aînés Ruraux - juillet 2008



Papiers issus de forêts gérées durablement, certifiées PEFC.



## Bien être et mieux vivre ensemble !

**Les Aînés Ruraux :  
10 000 clubs et  
730 000 adhérents.**



## Que faire dans un club d'Aînés Ruraux ?

- Se faire plaisir, échanger avec d'autres personnes, participer à de nombreuses activités, de la randonnée à l'informatique, du théâtre au voyage, du chant à la pétanque.
- Partager avec d'autres une passion et créer une activité en s'appuyant sur une structure déjà existante.
- Bénéficier de réductions :
  - offres individuelles et collectives auprès de partenaires touristiques et culturels ;
  - remises individuelles auprès d'un réseau de commerçants, d'artisans locaux et de services de proximité et auprès de certains partenaires.
- Pratiquer des activités en toute sérénité grâce aux garanties d'assurance souscrites par l'association et aux interventions de personnes qualifiées.
- Se donner des buts et être utile en faisant bénéficier les autres de ses connaissances et/ou en s'engageant dans l'animation de son club.

### Et aussi :

- Se tenir informé de l'actualité relative aux retraités et personnes âgées.
- Être formé aux responsabilités associatives.
- Représenter les retraités et personnes âgées dans les Centres communaux ou intercommunaux d'action sociale (CCAS ou CIAS), dans les Comités locaux d'information et de coordination (CLIC), dans les Comités départementaux des retraités et personnes âgées (CODERPA), dans les instances hospitalières et les maisons de retraites...
- Être représenté à tous les échelons territoriaux sur des sujets concernant les retraités et personnes âgées (sécurité routière, assurance maladie, retraite...).



## Qui peut adhérer ?

Toute personne, quels que soient son lieu de résidence et sa situation professionnelle. Se renseigner auprès du club ou de la Fédération départementale.

Les seules obligations :

- payer sa cotisation chaque année ;
- respecter les statuts et le règlement intérieur du club, les valeurs et l'éthique du Mouvement ;
- souhaiter se retrouver pour des moments d'échanges et d'amitié !



## A quel prix ?

La cotisation annuelle est comprise généralement entre 10 et 20 euros. Elle varie selon les activités proposées par les clubs.



## Comment adhérer ?

Directement auprès du club.

Pour connaître le club le plus proche :

- site internet [www.ainesruraux.org](http://www.ainesruraux.org) rubrique *Trouver un club* ;
- la fédération départementale.